

# MONSIEUR PAUL, LE PARRAIN

Portrait | samedi, 3 novembre 2007 | par Xavier Monnier

Un portrait de monsieur Paul Lantiéri, héros Corse de l'ensemble « règlements de compte à Marseille » que livre l'hebdo de Bakchich dans son numéro 53 (Cliquez sur sa Une dans la colonne de gauche), ou vous retrouverez les autres protagonistes de l'histoire et bien d'autres éclaircissements.

L'entreprenariat familial n'est pas mort. Paul Lantiéri s'en veut l'exemple. Patron de divers clubs, du très cossu et incontournable restaurant la Rotonde à Aix-en-Provence, il est présenté avec nuances selon les médias. « Propriétaire de restaurants et d'établissements de nuit sur l'île de Beauté, mais aussi dans les Bouches-du-Rhône » selon le *Figaro-Magazine* (26/01) et « très influent directeur artistique d'un cercle de jeux parisiens » selon l'agence AP. Bref, un homme d'affaires florissant et pétri de valeurs, toujours prêt à aider la famille, ou les amis... « Un personnage très attachant. Il ne serait pas corse, on crierait au génie. Comme il est de l'île on crie au bandit », clament ses défenseurs. Discours touchant mais quelque peu oubliés.



Assez attaché à sa Corse natale, c'est dans le sud de l'île, d'où la famille Lantiéri est originaire, qu'il a réussi ses premières bonnes affaires. Notamment la gestion de la mythique boîte de nuit l'Amnésie. Ouverte près de Bonifacio, dont le maire est un cousin, la discothèque est gérée en famille. La SCI Poggio d'Olmo, fondée par Paul, son frère Jean-Baptiste et un ami, Jean-François Panzani, possède les murs du dancing. Et la société Socobo, gérée par Jean-Baptiste, fournit, gratis, la boîte en boisson. Enfin « aurait fourni », comme le précise le rapport du procureur général Bernard Legras sur la criminalité organisée en Corse, daté de juillet 2000 (voir à la fin du papier).

L'Amnésie a eu de menus soucis : elle a sauté un soir d'avril 2000. « Cinq charges de nitrate fuel de 100kg chacune », en ont eu raison. Et la justice est restée quelque peu soupçonneuse quant à cette explosion. Le dit rapport Legras évoque au choix : « Une concurrence commerciale susceptible d'opposer en Corse, la famille Lantiéri et la famille Canarelli, qui gère la discothèque voisine de la Via Note » ; « un règlement de comptes lié aux activités que Paul Lantiéri développe sur le continent et à Marseille en

particulier, dans le monde de la vie nocturne », ou « une escroquerie à l'assurance ».

Petit hasard, le gros boum intervient cinq jours après qu'une plainte pour fraude fiscale a été déposée contre Paul Lantiéri, et alors que le fisc s'intéresse de près aux sociétés proches de l'Amnésia, « *gérées ou dirigées en droit ou en fait par Messieurs Paul, Antoine, et Jean-Simon Lantiéri* ».

Pure procès d'intentions d'un procureur sourcilleux sans doute, d'autant que la justice ne l'a jamais condamné. « *C'est du racisme anti-corse pur et simple* ». La rengaine marche encore. Et puis un homme avec autant de relations que M. Paul (voir dans l'hebdo n°53) ne peut être foncièrement mauvais.

---

En visitant notre site Internet, vous pourrez télécharger ces documents :

- Rapport de la Cour de Bastia (couv), (JPG - 19 ko)
- Passage sur l'Amnésia dans le rapport, (JPG - 45.6 ko)